Image not found or type unknown

vente appt en dessous du prix du marché

Par **slavay**, le **07/12/2010** à **20:40**

Ma mère a acheté un appt en PSLA (location-vente) à un bailleur local aubois en 2008.

Aujourd'hui, les apts invendus sont vendus entre 30000 et 50000 euros en dessous du prix de vente initial.

Ce bailleur a t il le droit de "casser" ainsi les prix ?

Ma mère qui comptait mettre en vente son bien craint une dévaluation de son appt.

L'estimation du M2 est de 1824 euros (Troyes 10000)en moyenne.

Ce bailleur est il dans la légalité ?

De plus, alors qu'il fallait être locataire durant 1 an minimum avant de pouvoir acheter, il ne demande maintenant que 6 mois aux nouveaux acquéreurs....

pouvez vous me renseigner ?

merci d'avance

Par **Domil**, le **07/12/2010** à **21:11**

Les prix sont libres. Il doit avoir des difficultés à vendre, donc il baisse le prix et allège les conditions, c'est normal

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés